

Aides matérielles individuelles

Formulaire de cession de créance



Date :-.....-.....

Lorsqu'une aide individuelle est accordée par un organisme assureur, ce formulaire doit être complété par le bénéficiaire de la décision ainsi que par le prestataire, qui fournit l'aide matérielle demandée.

Entre les soussignés,

Pour le *bénéficiaire* de la décision d'octroi d'une aide matérielle individuelle :

Nom¹ :

Prénom¹ :

Numéro de registre national :

(optionnel) téléphone : et/ou e-mail :

Agissant : en son nom personnel au titre de bénéficiaire

en tant que représentant légal du bénéficiaire¹

et

Pour le *prestataire* qui fournit l'aide matérielle individuelle² :

Nom¹ :

Prénom¹ :

Agissant en qualité de

représentant la société :

enregistrée auprès de la BCE sous le n°

En référence à la décision de l'organisme assureur du bénéficiaire qui accorde une intervention financière en vue d'acquiescer le(s) matériel(s) ou aménagement(s) suivant(s):

.....
.....

1 Écrire le nom en majuscules et ne renseigner que le(s) prénom(s) officiel(s).

2 Le prestataire peut être agréé comme prestataire de soins au sens de l'article 3, 2° de l'Ordonnance ou être un prestataire d'aides matérielle individuelle non agréé.

Aides matérielles individuelles

Formulaire de cession de créance



L'intervention se fait à concurrence du (des) montant(s) plafond(s) : €

AVIS IMPORTANT

Cette cession de créance n'est valable qu'à concurrence du (des) montant(s) encore disponible(s) et indiqué(s) dans la décision de l'organisme assureur relative à l'octroi de l'aide matérielle individuelle. Avant de signer ce document, assurez-vous du contenu de l'intervention liée à cette décision et des montants indiqués/restants, tels que rappelés ci-dessous.

Conformément à cette décision, les signataires invitent l'organisme assureur à rembourser le(s) matériel(s) suivant(s) :

.....
à concurrence du (des) montant(s) indiqué(s) dans la décision,
directement auprès de la société ayant fourni le matériel en date du

pour un montant total de €

(en toutes lettres)

Le montant de l'intervention financière sera versé sur le n° de compte : BE
ouvert au nom de la société.

Certifié sincère et véritable.

À, le

Pour accord
(Cachet et signature de la firme légal)

Pour accord
(Signature du bénéficiaire ou de son représentant)

! IMPORTANT !

Les signataires s'engagent à introduire la facture et la convention de cession de créance, dûment complétées et signées par les deux parties, au Service Aides individuelles, Boulevard Anspach 111/115, 1000 Bruxelles, au plus tard dans les 12 mois (ou 24 mois pour les aménagements immobiliers et mobiliers) à dater de l'accord.³

3 Art. 22. Sauf cas de force majeure telle que visée à l'article 5.226, du Code civil, le demandeur est tenu d'avertir, dans un délai raisonnable, l'organisme assureur ou le Collège Multidisciplinaire, en charge de la demande, de tout changement dans une ou plusieurs des conditions qui lui ont permis d'obtenir l'une des interventions octroyées.

Nous traiterons vos données personnelles conformément à la législation belge et européenne applicable en matière de protection de la vie privée, en particulier le règlement RGDP (2016/679) concernant la protection des données personnelles et la libre circulation de ces données. Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données personnelles, veuillez consulter notre déclaration de confidentialité sur notre site web <https://www.mc.be/disclaimer/politique-confidentialite-mc>.